

# U<sup>2019</sup>NSS

## Fiche Sport

## 28 - Handball

Mise à jour : 20 septembre 2018



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 17
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 19
Membres CMN	Page 23
Annexes	Page 24

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Handball a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (UN seul LP pourra être récompensé)



## Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- **Rugby,**
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

**Textes de Référence :**

- LC Sécurité

# Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2017 et 2018), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- Les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- Les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Handball**, des Pôles de la FFHB (programmes Excellence et Accession) ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFHB.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Élite, Senior, Relève ou Reconversion), Sportifs listés espoirs ou collectifs nationaux en 2018 et / ou en 2019. Un stage ou une sélection en équipe nationale entrent dans ce cas (liste FFHB au 31/12/2018).** La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipe d'établissement.
- Des équipes comportant au moins **UN élève « conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Handball par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS **ou en pôles** dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et / ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Handball Minimes Filles & Minimes Garçons

## Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - <b>MINIMES</b> de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil)	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 <sup>2</sup>	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	<b>MINIMES FILLES</b>	<b>MINIMES GARÇONS</b>
BALLONS	Taille 1	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' <sup>3</sup>	
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 mn et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) <b>Numéro sur le maillot devant et derrière (cf. règlement FFHB)</b>
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16 maximum</b> pour les championnats Minimes Filles et Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Minimes Filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Minimes Garçons

<sup>2</sup> Joueurs ou joueuses valides

<sup>3</sup> 2x10' si plus de 2 matches

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Handball Cadets & Juniors Garçons

## Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - <b>CADETS</b> avec M2, C1 et C2 ; Sur classement interdit - <b>JUNIORS</b> avec C2, J1, J2 ; Sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 <sup>4</sup>
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS GARÇONS	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' <sup>5</sup>
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90' en Cadets et 100' en Juniors
MIXITÉ	Pas de mixité

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) <b>Numéro sur le maillot devant et derrière (cf. règlement FFHB)</b>
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16 maximum</b> pour le championnat Cadets Garçons <b>12 maximum</b> pour le championnat Juniors Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Cadets Garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Juniors Garçons

<sup>4</sup> Joueurs ou joueuses valides

<sup>5</sup> 2 x 15' si plus de deux matches

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Handball Lycées Filles

## Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - <b>LYCÉES FILLES</b> avec M2, C1, C2, J1, J2 Sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS FILLES	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' <sup>6</sup>
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'
MIXITÉ	Pas de mixité

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) <b>Numéro sur le maillot devant et derrière (cf. règlement FFHB)</b>
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16 maximum</b>
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycées Filles

<sup>6</sup> 2 x 15' si plus de deux matches



## Modalités de qualification 16 équipes<sup>7</sup>

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>2</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>2</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>1</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>2</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>2</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>15</b>

+ 16<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins  
 Si **1** équipe des Ultramarins  
 Si **2** équipes des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice  
 Qualifiée  
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

## Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>1</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>1</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>1</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>2</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>11</b>

+ 12<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins  
 Si **1** équipe des Ultramarins  
 Si **2** équipes des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice  
 Qualifiée  
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

<sup>7</sup> Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 19 avril 2019 pour les minimes G et F, cadets
- 8 mars 2019 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2018 selon la méthode des serpentins.

### 16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 <sup>ème</sup> 2018	IA du 2 <sup>ème</sup> 2018	IA du 4 <sup>ème</sup> 2018
IA du 8 <sup>ème</sup> 2018	IA du 7 <sup>ème</sup> 2018	IA du 6 <sup>ème</sup> 2018	IA du 5 <sup>ème</sup> 2018
IA du 9 <sup>ème</sup> 2018	IA du 10 <sup>ème</sup> 2018	IA du 11 <sup>ème</sup> 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 <sup>ème</sup> 2018	IA du 14 <sup>ème</sup> 2018	IA du 13 <sup>ème</sup> 2018	IA du 12 <sup>ème</sup> 2018

### 12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 <sup>ème</sup> 2018	IA du 2 <sup>ème</sup> 2018	IA du 4 <sup>ème</sup> 2018
IA du 8 <sup>ème</sup> 2018	IA du 7 <sup>ème</sup> 2018	IA du 6 <sup>ème</sup> 2018	IA du 5 <sup>ème</sup> 2018
IA du 9 <sup>ème</sup> 2018	IA du 10 <sup>ème</sup> 2018	IA du 11 <sup>ème</sup> 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

# Championnats de France UNSS Excellence Handball, Minimes Filles & Garçons, Lycées Filles & Garçons

## Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- Ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- Ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (**Élite, Senior, Relève ou Reconversion**), Sportifs de collectifs nationaux, sportifs espoirs en 2018 et / ou en 2019.

## Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant atteint en 2018 les ½ finales des championnats de France Excellence.
- Les Associations Sportives ¼ de finaliste 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3 (2006), Minimes, Cadets, Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 14 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (certificat médical obligatoire) Lycées avec C1, C2, J1	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 <sup>8</sup>	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	14	
	<b>MINIMES</b>	<b>LYCÉES FILLES – LYCÉES GARÇONS</b>
BALLONS FILLES	Taille 1	Taille 2
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3

<sup>8</sup> Joueurs ou joueuses valides

DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' <sup>9</sup>	2 x 20' <sup>10</sup>
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

### Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) <b>Numéro sur le maillot devant et derrière (cf. règlement FFHB)</b>
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (en minimales), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16 équipes maximum</b> pour les championnats Minimales <b>8 équipes maximum</b> pour les championnats Lycées
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 seul temps mort quel que soit le temps de jeu
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Minimales Filles Champion de France UNSS Excellence Minimales Garçons Champion de France UNSS Excellence Lycées Filles Champion de France UNSS Excellence Lycées Garçons

<sup>9</sup> 2x10' si plus de 2 matches

<sup>10</sup> 2x15' si plus de 2 matches

# **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

## **Saisie en ligne des Équipes Excellence<sup>11</sup>**

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 12 octobre 2018

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 12 octobre 2018 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

## **Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires**

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

## **Les serpentins des Championnats Excellence**

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 <sup>ère</sup> Sortie	A1
2 <sup>ème</sup> Sortie	B1
3 <sup>ème</sup> Sortie	C1
4 <sup>ème</sup> Sortie	D1

<sup>11</sup> Toutes les Sections Sportives Scolaire dépendant de la FFHB doivent s'inscrire en Excellence

## 2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2    B2    C2    D2    puis :  
A3    B3    C3    D3    puis éventuellement :  
A4    B4    C4    D4

### Formule compétition

#### 1. Championnat à 16 équipes

4 poules de 4

¼ de finales « Hauts »	1A	2D	¼ de finales « Bas »	3A	4D
	1B	2C		3B	4B
	2A	1D		4A	3D
	2B	1C		4B	3C

½ Finales « Hauts » et « Bas »

Finale A et de classement

#### 2. Championnat à 8 équipes

Un nombre d'équipes correspondant au nombre de poules est déterminé comme « têtes de série », en fonction des résultats de l'année précédente. Leur placement dans les poules est tiré au sort. Tous les autres placements sont réalisés par tirage au sort intégral, dès réception des équipes qualifiées.

2 poules de 4

½ finales croisées

Finales et classement

## Points attribués et gestion des égalités

### **Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :**

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

**Forfait** : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion définitive ou blessure. Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

**Dans ce cas : match gagné 10 à 0.**

**En cas d'égalité à la fin des matches de poule,** Utiliser successivement les critères ci-après :

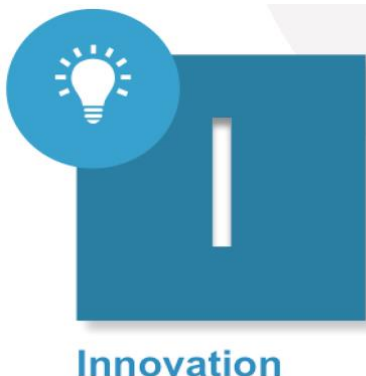
1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

### **En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire :**

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, il sera procédé à une prolongation dite « mort subite ».

L'engagement sera donné à l'équipe qui aura reçu le moins de points de pénalité, puis le moins de 2 minutes, enfin par tirage au sort.





## **Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### **Handball à 4 joueurs aux Jeux de l'UNSS**

Équipe : 4 joueurs (dont 1 gardien) + 2 ou 3 remplaçants (benjamins)  
Équipe mixte obligatoire avec minimum 2 filles sur le terrain

Arbitrage : Arbitrage en compétition (jeux de l'UNSS)  
Auto-arbitrage en animation (comme en ULTIMATE)

Règlement : Contacts interdits  
Temps de jeu défini sur place en fonction du nombre d'équipes.  
Terrain de 27 m X 12 m – aire de jeu 15m X 12m (zone de 6m)  
Engagement par le gardien de but :  
- après coup de sifflet de reprise de jeu (compétition)  
- après but marqué (animation)  
« Kung Fu » = 2 pts ; le ballon doit être saisi en suspension au-dessus de la zone.  
Pas de corner.  
Sur touche et jet franc : adversaires à 2m.  
Une faute valant une exclusion = 2 buts de pénalité et pas d'exclusion.  
Pas de « penalty », mais 1 but de pénalité.  
Changements libres, par le milieu du terrain, lors de toute remise en jeu  
Cas d'égalité à la fin du match :  
- mort subite  
- ou décompte des pénalités en fonction du temps disponible

Partenariat : Euro féminin 2018 en France

L'Euro féminin de Handball se déroulera en France en décembre 2018. Dans ce cadre, l'Union Nationale du Sport Scolaire, fédération sportive de l'Education nationale, s'est associée à la FFHB et au comité d'organisation pour élaborer le projet « HANDBALLISSIME – UNSS ». Une communication spécifique sera adressée aux AS.

### Filles

Les filles représentent 34% des pratiquants en Handball. La FFHB vise la parité filles-garçons parmi ses pratiquants. L'Euro féminin 2018 constitue une occasion intéressante pour encourager la pratique féminine.

## International

Participation d'équipes de l'AEFE lors des championnats de France.

## Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué. Des actions particulières seront engagées.

## Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive. Concernant le Handball :

- Actions spécifiques de formation autour du HAND à 4 et du HANDBALL dans l'optique de l'Euro féminin 2018
- Valorisation par le programme scola'hand des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFHB et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de handball, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFHB.

## Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Sécurité

### **Textes de Référence :**

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



## **Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs**

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFHB

La convention entre l'UNSS et la FFHB précise que le jeune arbitre de certification départementale, académique ou nationale peut obtenir une équivalence au niveau fédéral :

### **Certification départementale**

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

### **Certification académique**

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues auprès du comité départemental ou de la ligue de handball (service formation).

### **Certification nationale**

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

## 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

## 1. Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition  
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

### Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : **identique à la date butoir des qualifications des équipes**

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Marie-Ange DAFFIS

## FFHB

Éric BARADAT  
Jacky BERTHOLLET  
Alain DESSERTENNE

## UNSS

Bruno JUMELIN  
Laurence MENEZ  
Patrick OSOUF

## Délégués techniques UNSS

Dominique BOUVET  
François DALIPHARD  
Thomas GRENAPIN  
Laëtitia BRETON

Responsable Formation

Hand à 4 aux Jeux de l'UNSS

# Annexe 1

---

## **Associations Sportives 1/4 de finalistes 2017 et 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

Handball Minimes Filles

---

Néant

---

Handball Minimes Garçons

---

Néant

---

Handball Lycées Filles

---

LPO Ernest FERROUL LEZIGNAN-CORBIERES      MONTPELLIER

---

Handball Cadets

---

Néant

---

### **IMPORTANT**

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

## Annexe 2

### **Associations Sportives ayant atteint en 2018 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

#### **Handball Minimes Filles**

Col Edmond ALBIUS – LE PORT	LA REUNION
Col Marcelle PARDE – DIJON	DIJON
Col Achille MAUZAN – GAP	AIX-MARSEILLE
Col VALDO – VAUX EN VELIN	LYON

#### **Handball Minimes Garçons**

Col Notre Dame de La Villette – LA RAVOIRE	GRENOBLE
Col Jean MENDEL – SELESTAT	STRASBOURG
Col MONTHETY – PONTAULT COMBAULT	CRETEIL
Col Alphonse KAAR – SAINT RAPHAEL	NICE

#### **Handball Lycées Filles**

Lyc BREQUIGNY – RENNES	RENNES
Lyc Hélène BOUCHER – THIONVILLE	NANCY-METZ
Lyc Parc IMPERIAL – NICE	NICE
Lyc Albert SCHWEITZER – MULHOUSE	STRASBOURG

#### **Handball Lycées Garçons**

LPO ALGOUD LAFFEMAS – VALENCE	GRENOBLE
Lyc Arthur RIMBAUD – ISTRES	AIX-MARSEILLE
Lyc PERRIN – LYON	LYON
Lyc Alfred MEZIERES – LONGWY	NANCY-METZ

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.



## Annexe 3

---

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

---

Handball

---

Néant

---

## Annexe 4

---

### **Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

Handball

---

Néant

---

## Annexe 5

---

---

### Points de Pénalité

---

Carton jaune	= 1 point
Exclusion 2'	= 2 points
Exclusion 2 x 2'	= 4 points
Carton rouge à la suite de 3 x 2'	= 7 points
Carton rouge direct	= 10 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.